

ADMISSION ET CONCOURS

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

CONCOURS D'ENTRÉE 2017

SECTION LITTÉRAIRE



Le concours littéraire d'entrée à l'ENS de Lyon se prépare en 2 ans après le baccalauréat, essentiellement dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles des lycées d'enseignement secondaire.

Le concours comprend quatre séries : Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines, Sciences économiques et sociales. Chacune fait l'objet d'un programme précis, publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (BOESR).

En 2016,
4372 candidats
se sont inscrits
au concours
pour 116 postes :

Lettres et arts
spécialités :
lettres modernes,
lettres classiques,
arts

1434 inscrits
35 postes

Langues vivantes*
spécialités :
allemand, anglais,
arabe, chinois,
espagnol,
grec moderne,
hébreu, italien,
japonais, polonais,
portugais, russe

887 inscrits
34 postes

Sciences humaines
spécialités :
philosophie,
histoire
et géographie

1314 inscrits
37 postes

**Sciences économiques
et sociales**
737 inscrits
10 postes

*Les douze langues citées ci-dessus pour la série Langues vivantes sont autorisées pour les séries tant d'entrée qu'à l'oral.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats :

1. doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou en équivalence de celui-ci;
2. ne sont pas autorisés à se présenter plus de trois fois au concours d'entrée de l'ENS de Lyon en première année;
3. ne doivent pas être titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System);
4. doivent satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique s'ils sont ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Les candidats qui ont demandé la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, doivent obligatoirement informer par courrier M. le Président de l'ENS de Lyon de la date probable de l'acquisition de cette nationalité, ou à défaut de la date de dépôt de leur demande.

Ceux d'entre eux qui sont déclarés admis à l'ENS de Lyon n'ont pas le statut de fonctionnaire stagiaire. S'ils acquièrent en cours de scolarité la nationalité française ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ils bénéficient de la qualité de fonctionnaire stagiaire à compter de la date de cette acquisition.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET CALENDRIERS

Du 10 décembre 2016 au 10 janvier 2017 à 17 heures, l'inscription des candidats se fait uniquement par internet aux adresses suivantes :

► **Pour les séries Lettres et Arts, Langues vivantes et Sciences humaines**

<http://www.concours-bel.fr>

► **Pour la série Sciences économiques et sociales**

<http://www.concours-bce.com>

Les calendriers, programmes, textes réglementaires, sujets et rapports des années précédentes ainsi que les informations utiles aux candidats admissibles sont à consulter sur le site de l'ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr>, onglet « Admissions » puis « Admission sur concours ».

► Pour tout complément d'information, consultez la notice relative aux concours d'entrée des Ecoles normales supérieures, disponible auprès de votre établissement d'origine.

Ont valeur réglementaire :

- arrêté modifié du 29 octobre 2013 : École normale supérieure de Lyon - Conditions d'admission des élèves et programmes spécifiques des concours,
- arrêté du 9 septembre 2004 modifié : Conditions d'admission des élèves par concours,
- circulaire n° 2015-181 du 22 octobre 2015 : banque d'épreuves littéraires des ENS, Élargissement des débouchés. Circulaire relative à la session 2017 : en cours de publication,
- arrêté du 8 octobre 2016 : programme des épreuves du concours littéraire d'admission à l'École normale supérieure de Lyon pour la session 2017.

► **ENS DE LYON**
15 parvis René Descartes
BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07
<http://www.ens-lyon.fr>

► **SERVICE ADMISSION
ET CONCOURS**
Téléphone : 04 37 37 61 74
Télécopie : 04 37 37 60 64
admission.concours@ens-lyon.fr

SÉRIES LETTRES ET ARTS, LANGUES VIVANTES ET SCIENCES HUMAINES

Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES	
Composition française⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 2
Composition d'histoire⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 1
Composition de géographie dissertation (l'usage de l'atlas est interdit)	durée : 5h – coef. : 1
Composition de philosophie⁵ dissertation	durée : 6h – coef. : 1
Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV)^{1, 2, 3, 4, 5} Allemand, Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Grec moderne, Hébreu, Italien, Japonais, Polonais, Portugais, Russe.	durée : 6h – coef. : 1

1 ou 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

■ SÉRIE LETTRES ET ARTS

- (une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)
- Spécialité Lettres modernes**
Étude littéraire stylistique d'un texte français postérieur à 1600
- Spécialité Lettres classiques⁴**
Version grecque
Version latine
- Une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :
- Composition d'études théâtrales
 - Composition d'études cinématographiques
 - Composition d'histoire de la musique
 - Composition d'histoire et théorie des arts

■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

- Spécialité Langue vivante^{2, 4, 5}**
Thème en langue vivante étrangère
La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
- Spécialité Philosophie**
Deuxième composition de philosophie
- Spécialité Histoire et Géographie**
Géographie : commentaire de carte géographique
- | | |
|--|----------------------|
| | durée 4h – coef. : 2 |
| | durée 4h – coef. : 2 |
| | durée 3h – coef. : 1 |
| | durée 3h – coef. : 1 |

Épreuves d'admission (après admissibilité)

Elles se déroulent à l'ENS de Lyon (site Descartes)

■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

- Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l'exécution :
- de l'épreuve d'approches des sciences humaines qui comprend 1 heure de préparation et 25 minutes devant le jury ;
 - de l'épreuve de spécialité Lettres modernes : étude synthétique de deux extraits qui comprend 1h30 de préparation et 30 minutes devant le jury ;
 - des épreuves de spécialité arts (hors musique et cinéma) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury ;
 - de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury ;
 - de l'épreuve de cinéma de la spécialité arts qui comprend 3 heures de préparation et 1 heure devant le jury.

2 ÉPREUVES COMMUNES

- Explication d'un texte littéraire**
Approches des sciences humaines
- | | |
|--|-------------|
| | coef. : 1,5 |
| | coef. : 1 |

ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

■ SÉRIE LETTRES ET ARTS

- Spécialité Lettres modernes**
- Étude synthétique de deux extraits d'œuvres au programme
- Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :
- Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme, d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
 - Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
 - Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
- Spécialité Lettres classiques⁴**
- Explication d'un texte latin
- Explication d'un texte grec

■ Spécialité Arts

- L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est le même que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité)
- Études théâtrales.
 - Études cinématographiques
 - Histoire des arts
 - Musique (l'épreuve est en deux sessions : chœur et piano, pour moitié dans la note finale)
 - - écriture musicale
- L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :
- Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme, d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
 - Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
 - Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

- | | |
|--|-------------|
| | coef. : 2,5 |
| | coef. : 2,5 |
| | coef. : 2,5 |
| | coef. : 1,5 |

- Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
- ou
- Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

Épreuves d'admission (après admissibilité)

■ SÉRIE LANGUES VIVANTES

- Spécialité Langue vivante**
- Explication d'un texte d'auteur étranger (LV)¹ (la langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)
- Analyse en langue étrangère (LV)¹
- Un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
- Une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :
- Analyse en langue étrangère (LV)² d'un texte étranger hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte.
 - La langue est **différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
- | | |
|--|--------------|
| | coef. : 2 |
| | coef. : 1,25 |
| | coef. : 0,75 |

- Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
- ou
- Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.

■ SÉRIE SCIENCES HUMAINES

- Toutes Spécialités**
- L'une des trois épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :
- Analyse en langue étrangère d'un texte étranger hors programme, d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue peut être **identique ou différente** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.
 - Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
 - Traduction et commentaire d'un texte grec⁴ d'une douzaine de lignes. Le texte est choisi en cohérence avec le thème de culture antique au programme de l'année.
- Spécialité Philosophie**
- Explication d'un texte philosophique
- Exposé sur une question de philosophie
- Spécialité Histoire et Géographie**
- Interrogation de l'histoire
- Interrogation de géographie
- | | |
|--|-------------|
| | coef. : 1,5 |
| | coef. : 1,5 |
| | coef. : 1,5 |

¹ L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères annuellement avec le programme.

² L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilingue (français-japonais) et d'un dictionnaire unilingue en langue japonaise de caractères chinois est autorisé.

³ Pour les spécialités d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS de Lyon constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Caen et l'ENS de Clermont-Ferrand. Les modalités spécifiques à l'ENS de Caen, consultent directement l'École concernée.

⁴ L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/français-anglais est autorisé à l'exécution de tout autre recueil de vocabulaire.

⁵ Épreuves(s) communes) avec l'ENS (Paris).

⁶ L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé.